

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			
<p><b>Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</b></p>			

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS			
Adresse :			
Numéro de lot :			
Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
Nom de l'entreprise :			
Nom du responsable :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
N° de licence RBQ :		Autoconstruction :	<input type="checkbox"/> Oui

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE			
Travaux projetés :	<input type="checkbox"/> Déblai	<input type="checkbox"/> Remblai	
Usage :	<input type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Commercial/industriel	<input type="checkbox"/> Utilité publique <input type="checkbox"/> Agricole
Emplacement des travaux :	<input type="checkbox"/> Cour avant	<input type="checkbox"/> Cour lat. gauche	<input type="checkbox"/> Cour lat. droite <input type="checkbox"/> Cour arrière
Distances des limites du terrain :	Avant :	Latérale :	Arrière :
Déblai/Remblai :	Dimensions :		Profondeur/épaisseur :
	Nature du matériau du remblai :		
Végétalisation :	<input type="checkbox"/> Plantes herbacées ou semences	<input type="checkbox"/> Arbustes	<input type="checkbox"/> Arbres
	essence(s) :		
Déposez un plan d'implantation de la construction ou de l'aménagement projeté, s'il y a lieu			<input type="checkbox"/>
Déposez un plan topographique montrant le terrain dans son état naturel avant et après les travaux; ce plan doit montrer les cotes d'altitude (courbes de niveau) d'au plus 1 mètre d'intervalle et indiquer l'élévation du terrain le long des lignes de terrain			<input type="checkbox"/>
Indiquez tout élément naturel à proximité des travaux (cours d'eau, lac, milieu humide, etc.)			<input type="checkbox"/>
Indiquez l'utilisation et la disposition des matériaux excavés et une description des matériaux de remblayage			<input type="checkbox"/>
Fournir la description de la finition du terrain (recouvrement, stabilisation, etc.)			<input type="checkbox"/>
Remplir et soumettre le formulaire d'engagement du propriétaire (personne physique ou personne morale) pour remblai non contaminé, disponible sur le site internet.			<input type="checkbox"/>

TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Travaux de remblai et déblai	100 \$	6 mois

CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS			
Date de début :		Date de fin :	
Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) :			

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION	
NIVELLEMENT	<p>Tout nivellement d'un terrain doit être fait de façon à préserver les caractéristiques naturelles du sol, c'est-à-dire, la pente et la dénivellation par rapport à la rue ou aux terrains contigus. Toutefois, si les caractéristiques physiques du terrain sont telles que l'aménagement des aires libres requiert des travaux de remblai et de déblai et la construction de murs de soutènement ou de talus, les dispositions suivantes doivent être respectées :</p> <p>Dans le cas d'un mur de soutènement destiné à retenir, contenir et s'appuyer contre un amoncellement de terre rapportée ou non, la hauteur maximale autorisée est de 1,2 mètre dans le cas d'une implantation dans la cour avant et de 2 mètres dans les autres cours. La hauteur doit être mesurée verticalement entre le pied et le sommet de la construction apparente. À l'exception de certains travaux, tout ouvrage de remblai nécessitant des hauteurs supérieures doit être réalisé par niveaux dont l'espacement minimum requis entre deux murs de soutènement situés sur le même terrain est de 1 mètre.</p>
Eaux de ruisellement	<p>En vertu de l'article 979 du Code civil du Québec :</p> <p>« Les fonds inférieurs sont assujettis, envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement.</p> <p>Le propriétaire du fonds inférieur ne peut élever aucun ouvrage qui empêche cet écoulement. Celui du fonds supérieur ne peut aggraver la situation du fonds inférieur; il n'est pas présumé le faire s'il effectue des travaux pour conduire plus commodément les eaux à leur pente naturelle ou si, son fonds étant voué à l'agriculture, il exécute des travaux de drainage. »</p>

RÈGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)
Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 100 \$ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

SIGNATURE DU REQUÉRANT			
Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.			
Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.			
Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la <a href="#">Politique de confidentialité</a> .			
Signature :		Date :	

À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME			
Matricule :		Type de lot :	
Zone :		N° de lot :	C.O.S :
N° de la demande :		N° de permis :	
Nom de l'inspecteur :		Date :	